



**CONSEIL INTERNATIONAL  
DES BOIS TROPICAUX**

**COMITÉ DU REBOISEMENT  
ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

Distr.  
GÉNÉRALE

CRF(LIX)/2  
18 septembre 2025

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION  
Du 27 au 31 octobre 2025  
Panama (Panama)

**RAPPORT SUR LES PROJETS ET AVANT-PROJETS AINSI QUE SUR LES  
ACTIVITÉS DU PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL BASÉES SUR DES PROJETS QUI  
SONT ACHEVÉS**

**DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**



**RAPPORT SUR LES PROJETS ET AVANT-PROJETS AINSI QUE SUR LES  
ACTIVITÉS DU PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL BASÉES SUR DES PROJETS QUI SONT ACHEVÉS**

**(A) AVANT-PROJETS ACHEVÉS**

Aucun.

**(A) PROJETS ACHEVÉS**

- (1) PD 836/17 Rev.2 (F) Valorisation de la capacité des collectivités locales et de l'administration forestière à mettre en œuvre efficacement le Programme de foresterie communautaire (CFP) dans les provinces de Kratie et de Mondulhiri au Cambodge (Cambodge)**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	480 758
Budget de l'OIBT:		\$EU	417 558
Gouvernement de la République de Corée	\$EU	267 557	
Gouvernement des États-Unis d'Amérique:	\$EU	100 000	
Gouvernement du Japon:	\$EU	50 000	
Gouvernement du Cambodge:		\$EU	63 200

Agence d'exécution: Administration des forêts, Ministère cambodgien de l'agriculture, de la foresterie et des pêches

Période d'approbation: Rev.2: approuvée en février 2021

Date de lancement et durée: Octobre 2021 / 36 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet: Prorogation jusqu'au 31 décembre 2024 (NOLF.24-0065)

**I. Introduction**

Ce projet a été initialement approuvé au cours du Cycle des projets de 2017. Il a été en partie financé pour un montant de 100 000 \$EU émanant de la République de Corée au cours de la cinquante-quatrième session du Conseil international des bois tropicaux (CIBT) en novembre 2018. Des financements supplémentaires ont été annoncés par la suite, avec des contributions de la République de Corée (167 557 \$EU) et des États-Unis (50 000 \$EU) au cours de la cinquante-cinquième session du CIBT en décembre 2019, puis par les États-Unis (50 000 \$EU) et le Japon (50 000 \$EU) au cours de la cinquante-sixième session du CIBT en novembre 2020. L'Agence d'exécution a révisé le document de projet approuvé sur la base des fonds du projet mis à disposition et celui-ci a été approuvé en février 2021.

Suite à la signature en juin 2021 de l'accord de projet, l'agence d'exécution a commencé les activités du projet en octobre 2021. La deuxième réunion du Comité de pilotage du projet (CPP) s'est tenue en format hybride le 9 mai 2023 dans les locaux de l'Administration forestière du Cambodge en présence de 19 participants, dont des représentants des pays donateurs. La troisième réunion du CPP a eu lieu le

21 mars 2024 à Phnom Penh afin d'examiner l'avancée du projet et formuler des recommandations stratégiques relatives à la poursuite de sa mise en œuvre. Le projet avait une durée initialement prévue de 36 mois, devant s'achever à la fin de septembre 2024. Cependant, une prorogation de trois mois sans rallonge budgétaire ayant été sollicitée et approuvée, le projet a en conséquence été achevé en décembre 2024.

## II. Objectif du projet

La coordination entre les ministères impliqués dans la gestion des ressources forestières au Cambodge reste insuffisante, principalement en raison des intérêts et des préjugés sectoriels. Bien qu'il existe, dans une certaine mesure, des échanges d'informations concernant les conflits liés à l'utilisation des terres forestières, la classification des terres et leur affectation, ils ne permettent pas de traiter adéquatement les défis majeurs posés que posent les questions foncières forestières, en particulier celles qui ont une incidence sur les moyens de subsistance des communautés locales, le logement et le développement industriel.

Le projet a pour objectif de promouvoir le développement durable du Programme forestier communautaire (PFC) et de renforcer les moyens d'existence des communautés locales tout en accompagnant la mise en œuvre effective de la gestion durable des forêts (GDF) au Cambodge. Son objectif spécifique consiste à améliorer la capacité des communautés locales et de l'Administration forestière à mettre efficacement en œuvre le PFC dans les provinces de Kratie et de Mondulhiri, deux régions qui riches en ressources forestières, mais qui sont confrontées à des taux élevés de déforestation.

## III. Réalisations et produits du projet

Indicateurs prévus	Réalizations
Trois cents exemplaires du manuel technique et 82 exemplaires des cartes du couvert forestier ont été distribués aux Unités de gestion forestière communautaire (UGFC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Lignes directrices relatives à la préparation des plans de gestion et de développement des forêts communautaires ont été approuvées par l'Administration forestière sous la tutelle du MAFF</li> <li>• Cinq cents exemplaires des Lignes directrices relatives à la préparation des plans de gestion et de développement des forêts communautaires en Khmer ont été imprimés pour distribution à l'Administration forestière aux niveaux national et provincial, ainsi qu'à d'autres parties prenantes.</li> <li>• Quatre-vingt-deux cartes du couvert des terres forestières communautaires ont été produites et distribuées aux Comités de gestion des forêts communautaires (CGFC) des provinces de Kratie et de Mondulhiri pour accompagner les activités forestières des communautés en leur fournissant des informations à jour sur le couvert foncier afin de leur permettre de mener des inventaires forestiers</li> </ul>
Cent UGFC ont été formées à l'élaboration de plans de gestion forestière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trois sessions de formation à l'élaboration de plans de gestion et de développement des forêts communautaires ont été menées dans la province de Kratie, en présence d'un total d'une centaine de membres des communautés forestières issus de 34 groupes forestiers communautaires</li> </ul>
50 plans de gestion forestière supplémentaires ont été approuvés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 13 plans de gestion de forêt communautaire ont été approuvés</li> </ul>
Cent UGFC ont été formées au développement commercial et aux moyens de subsistance liés à l'agroforesterie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quatre formations aux avantages du recours aux techniques agroforestières et de bonification des sols ont été dispensées en 2024 en présence de 102 participants, dont 31 femmes et membres de CGFC issus de 38 groupes forestiers</li> </ul>

	communautaires, 33 de la province de Kratie et 5 de celle de Mondulkiri
Deux petits exploitants agricoles (PEA) opérant dans deux provinces	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un PEA était opérationnel dans la province de Mondulkiri au lieu de deux, car il existait déjà un PEA opérationnel à Kratie</li> </ul>
Deux plans de suivi des opérations forestières communautaires ont été élaborés dans les deux provinces	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le plan de suivi ainsi qu'un format de rapport d'usage pratique en khmer pour les opérations forestières communautaires et les membres des communautés des deux provinces ont été approuvés par les cantonnements de l'Administration forestière de Kratie et Mondulkiri en octobre 2024</li> <li>• Cent cinquante exemplaires des plans de suivi en khmer ont été imprimés et distribués aux cantonnements de l'Administration forestière de Kratie et Mondulkiri</li> </ul>
Opération de patrouilles forestières collaboratives menée à titre expérimental dans deux provinces	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux patrouilles forestières communes ont été créées et sont opérationnelles dans les deux provinces. Elles regroupent des agents de l'Administration forestière, les CGFC, la police communale, les autorités de district et d'autres parties prenantes</li> </ul>
Lignes directrices incitatives relatives à la participation du secteur privé approuvée par l'Administration forestière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les lignes directrices incitatives relatives à la participation du secteur privé et d'ONG au développement des moyens de subsistance des communautés locales ont été avalisées</li> </ul>

#### IV. Acquis et répercussions

##### **Produit 1: La capacité des communautés locales (CL) et de l'Administration forestière (AF) en matière de planification de la gestion forestière communautaire est améliorée**

- Les documents de politique clés ont été élaborés, comme suit:
  - Lignes directrices relatives à la préparation des plans de gestion et de développement des forêts communautaires,
  - Procédures opératoires normalisées (PON) relatives aux patrouilles forestières,
  - Plans de suivi de la gestion et du développement des forêts communautaires,
  - Calendrier d'examen rapide pour une évaluation.
- Ces politiques interdépendantes constituent des étapes essentielles pour renforcer la protection et le développement des forêts communautaires,
- Ces documents ont également servi d'orientations pour accélérer la mise en œuvre du programme forestier communautaire, plus particulièrement dans les provinces de Kratie et de Mondulkiri,
- Les activités de renforcement des capacités ont permis d'améliorer les connaissances et les compétences des Comités de gestion des forêts communautaires (CGFC), des responsables de l'administration forestière et d'autres parties prenantes,
- Le renforcement des compétences professionnelles a couvert l'introduction de l'agroforesterie en tant que pratique collective, soutenue par des activités pilotes et de démonstration, qui ont permis de mieux comprendre les avantages de l'agroforesterie.

##### **Produit 2: La capacité des communautés locales à appliquer les plans de gestion forestière approuvés est valorisée**

- Une discussion approfondie, une évaluation et la sélection définitive des sites forestiers communautaires pour la mise en œuvre du dispositif de microcrédit et du régime agroforestier ont été menées avec les CGFC sur la base de critères multiples,
- Les autorités communales ont activement soutenu l'octroi de microcrédits à quatre forêts communautaires des provinces de Kratie et Mondulkiri, ainsi que la création d'un site de démonstration agroforestier dans la province de Kratie,

- L'équipe du projet a collaboré avec l'équipe chargée du dispositif de microcrédit afin d'examiner et de suivre sa gestion et d'aider les CGFC à effectuer le suivi du régime agroforestier,
- Les initiatives de microcrédit ont contribué avec succès à améliorer les moyens de subsistance,
- Les CGFC et les équipes du microcrédit devraient continuer à gérer les initiatives prises en matière de microcrédit et d'agroforesterie après la fin du projet, afin de pérenniser les avantages liés aux moyens de subsistance et à la protection des forêts.

**Produit 3: La capacité de l'Administration forestière en matière de suivi des opérations forestières communautaires et d'établissement des rapports connexes a été renforcée**

- La formation aux lignes directrices a mis l'accent sur le recueil et le traitement de données, en se concentrant sur l'inventaire forestier communautaire, l'élaboration de plans de gestion et les pratiques de terrain impliquant les CGFC et les membres de la foresterie communautaire dans les provinces de Kratie et de Mondulkiri,
- Les CGFC utilisent activement les lignes directrices et les connaissances acquises pour renforcer la gestion forestière communautaire et les plans de développement,
- La formation des patrouilles forestières aux procédures opératoires normalisées a permis de créer des patrouilles et des patrouilles communes impliquant les cantonnements de l'Administration forestière, les CGFC, la police communale et les autorités locales,
- Les patrouilles communes soutenues par le projet ont permis de lutter efficacement contre les activités forestières communautaires illégales et de restaurer les forêts déboisées,
- Les procédures opératoires normalisées et les patrouilles communes ont permis de considérablement améliorer le recueil de données et la répression des activités forestières illégales.

**V. Enseignements dégagés et pérennisation**

- L'expérience acquise dans la conduite de formations sur divers aspects de la gestion des forêts communautaires (FC) a permis d'élaborer un robuste programme de formation au développement de la foresterie communautaire et des moyens de subsistance,
- Le renforcement des capacités de l'Administration forestière (AF) et des communautés locales (CL) s'est étendu à des provinces autres que celles de Kratie et de Mondulkiri, ce qui témoigne de l'importance du programme FC au plan national,
- Les lignes directrices seront utilisées par les Comités de gestion des forêts communautaires (CGFC), l'Administration forestière et d'autres parties prenantes à l'échelle nationale, sans se limiter aux provinces de Kratie et de Mondulkiri,
- La publication et la distribution des lignes directrices et des documents connexes se poursuivront auprès des CGFC, des cantonnements de l'Administration forestière dans d'autres provinces, des départements concernés et des organisations non gouvernementales (ONG),
- Le projet a été confronté à des défis externes tels que la pandémie de Covid-19, qui a eu des conséquences plus importantes et prolongées que prévu. Toutefois, des mesures d'atténuation ont été mises en place afin de réduire ses effets délétères sur la mise en œuvre,
- Les changements dans la structure de gestion de l'Administration forestière au niveau des cantonnements, des divisions et des triages (ces unités relevant désormais des départements provinciaux de l'agriculture, des forêts et de la pêche plutôt que de l'Administration forestière centrale) n'ont eu aucune incidence sur la mise en œuvre du projet,
- Il est essentiel d'assurer une coordination précoce avec les institutions concernées pour pouvoir relever les défis et réduire au minimum les variations. Rester en étroite communication avec le Comité de pilotage du projet (CPP) permet une prise de décision rapide pour garantir la réussite du projet.
- La pérennité du projet est assurée par le financement continu par les pouvoirs publics des activités clés après l'achèvement du projet, y compris l'allocation de fonds à l'agroforesterie et la révision des plans de gestion et de développement des forêts communautaires,
- Les cantonnements de l'Administration forestière des provinces de Kratie et de Mondulkiri continueront de gérer et de superviser les activités du projet en coopération avec les Comités de gestion des forêts communautaires, avec le soutien du projet de l'OIBT.

## VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet, un rapport technique et le rapport d'audit final, le Comité pourra déclarer ce projet dûment achevé, sous réserve que le rapport d'audit final soit jugé satisfaisant par le Secrétariat de l'OIBT après examen. Les rapports et le matériel de sensibilisation produits dans le cadre du projet sont disponibles via le moteur de recherche de projets sur le site web de l'OIBT: [https://www.itto.int/project/id/PD836\\_17-Rev.2-F](https://www.itto.int/project/id/PD836_17-Rev.2-F)

### (2) **PD 905/19 Rev.3 (F) Appui à la gestion durable de la forêt classée de la Fosse-aux-Lions dans la région des savanes au Togo - Phase I**

Budget et sources de financement:

Budget total (Phase I):		\$EU	260 268
Budget de l'OIBT (Phase I):		\$EU	200 000
Gouvernement du Japon (MoFA):	\$EU	200 000	
Gouvernement du Togo (Phase I):		\$EU	60 268

Agence d'exécution: Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF)

Période d'approbation: Rev.3: approuvée en mars 2023

Date de lancement et durée: Août 2023 / 18 mois (pour la Phase I)

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet: Prorogation jusqu'en avril 2025 [NOL F.25-0014]

## I. Introduction

Ce projet de 36 mois a été approuvé en septembre 2019 via la procédure d'approbation électronique relative au Cycle des projets de 2019. Il a été partiellement financé moyennant un montant de 200 000 \$EU grâce à la généreuse contribution du Japon apportée dans l'intervalle entre les cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions du Conseil international des bois tropicaux (CIBT). Compte tenu du fait que le projet n'a été qu'en partie financé, il a été révisé en un projet multiphases. L'accord de projet régissant sa Phase I a été signé par toutes les parties en mai 2023. Le décaissement de la première tranche des fonds de l'OIBT a été opéré en août 2023 après la réception par le Secrétariat de l'OIBT d'un rapport initial acceptable et de son Plan des travaux détaillé connexe.

Une prorogation du projet sans rallonge budgétaire a été accordée jusqu'en avril 2025 par le Secrétariat de l'OIBT, sur la base de demandes officielles accompagnées d'une justification appropriée, dont un plan de travail détaillé et un budget révisé. Le rapport d'achèvement du projet a été reçu en juillet 2025, la durée du projet ayant été de 23 mois au lieu des 18 mois initialement prévus par l'agence d'exécution (l'ODEF). Le rapport d'audit financier final du projet a été produit par MAZARS-Japon pendant la préparation du présent rapport, de manière à ce que ce projet puisse être documenté pour les procédures d'achèvement et de clôture. La phase II du projet est partiellement financée à hauteur de 50 000 \$EU grâce à une généreuse contribution de la part des États-Unis d'Amérique. Le solde de 232 624 \$EU reste à financer pour que la Phase II puisse démarrer.

## II. Objectif du projet

L'objectif de développement du projet était d'améliorer les conditions de vie de la population de la préfecture de Tône et de Tandjoaré par la gestion durable de la forêt classée de la Fosse-aux-Lions. L'objectif spécifique du projet est de contribuer à gérer durablement la forêt classée de la Fosse-aux-Lions afin d'améliorer les conditions et le cadre de vie des populations locales.

Les Phases I et II du projet visent à réaliser les trois produits suivants: 1) Les ressources de la forêt sont exploitées de façon rationnelle; 2) Les terres sont gérées durablement; et 3) Les acteurs sont organisés et ont de bonnes connaissances sur la gestion de la forêt. Ces trois produits escomptés ont été partiellement réalisés dans le cadre de la Phase I, ainsi que décrit ci-dessous.

## III. Réalisations et produits du projet

Les principales réalisations et résultats du projet, en ce qui concerne la stratégie de mise en œuvre de la première phase, peuvent être résumés comme suit:

Activités	Indicateurs prévus pour la Phase 1	Réalisations dans le cadre de la Phase 1	% d'exécution (Phase I & Phase II)
<b>Produit 1: Les ressources de la forêt sont exploitées de façon rationnelle</b>			
Activité 1.3: <i>Produire les données sur la flore et la faune</i>	Des données sont disponibles sur la flore et la faune	Un inventaire des espèces forestières, florales et faunistiques existantes a été conçu et réalisé	Rapport finalisé sur l'inventaire de la flore et de la faune, qui représente 100 % de l'exécution par rapport aux indicateurs des Phases I et II
<b>Produit 2: Les terres sont gérées durablement</b>			
Activité 2.1: <i>Former les acteurs aux bonnes pratiques d'utilisation des terres</i>	500 agriculteurs et éleveurs des villages riverains maîtrisent, mettent en pratique et diffusent les bonnes pratiques d'utilisation des terres	368 acteurs ont été formés dans les villages de Badori, Konkoaré, Dalouague, Napiembougou, Tambango, Nassiète, Koubongou, Nakpagali, Kpekedoune et Nianague	368 acteurs représentent environ 74 % de l'exécution par rapport aux indicateurs des Phases I et II
Activité 2.2: <i>Identifier et matérialiser les limites et occupations du sol de la forêt</i>	50 balises géantes de délimitation, dont 25 installées lors de la Phase I, et amélioration des cartes	26 balises de délimitation, soit 104 % des 25 prévues pour la Phase I, ont été installées	26 balises de délimitation représentent 52 % de l'exécution par rapport aux indicateurs des Phases I et II
Activité 2.3: <i>Réaliser des études socio-économiques de la zone</i>	Des données socioéconomiques sont disponibles	Des informations et données socio-économiques sont disponibles grâce aux enquêtes menées par le consultant	Le rapport du consultant national en études socio-économiques a été finalisé. Il représente une exécution à 100 % des indicateurs des Phases I et II

<b>Produit 3: Les acteurs sont organisés et ont de bonnes connaissances sur la gestion de la forêt</b>			
Activité 3.1: <i>Mettre en place et opérationnaliser un cadre de concertation sur la gestion participative de la forêt</i>	1 Comité local mixte de gestion forestière et 8 comités subsidiaires ont été créés et sont opérationnels	1 Comité de gestion mixte (CGM) composé de 19 membres; 3 comités subsidiaires composés d'au moins 21 membres chacun; et un accord de gestion sont disponibles	Cela représente une mise en œuvre à 100 % pour le Comité de gestion mixte et à environ 37 % pour les comités subsidiaires par rapport aux indicateurs des Phases I et II
Activité 3.3: <i>Former les acteurs aux outils de gestion durable des forêts</i>	50 acteurs, dont la moitié sont des femmes, sont formés et maîtrisent les outils nécessaires à la gestion durable des forêts	55 personnes, dont 42 hommes et 13 femmes, ont été formées, contre 50 initialement prévues	Cela représente 168 % de mise en œuvre pour les hommes et 52 % pour les femmes par rapport aux indicateurs des Phases I et II. Il sera nécessaire de former davantage de femmes au cours de la Phase II

Les activités qui n'ont pas été intégralement exécutées (100 %) au cours de la mise en œuvre de la Phase I du projet seront poursuivies parallèlement aux activités prévues dans le cadre de la Phase II.

#### **IV. Acquis et répercussions**

À l'issue de la Phase I de ce projet, les principaux acquis et répercussions, par rapport aux produits escomptés et activités associées, peuvent être résumés comme suit:

- L'Administration forestière, par l'intermédiaire de l'ODEF et d'autres parties prenantes opérant dans la région, a une meilleure compréhension des limites et des ressources de la forêt classée de la Fosse-aux-Lions, ainsi que de la perspective de sa gestion durable et participative, ce dans l'intérêt de toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales,
- Les répercussions de la Phase I du projet sont conformes aux actions prévues dans le cadre des programmes et politiques sectoriels nationaux et internationaux, notamment: la Politique forestière nationale élaborée et validée en 2011; la Stratégie nationale de développement à long terme fondée sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD); la Stratégie et le Plan d'action nationaux pour la biodiversité (2021-2030); le Plan d'action national pour l'adaptation au changement climatique; le Programme d'action national de lutte contre la désertification; le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire; le Programme de reconstitution des aires protégées, etc.,
- Les dix principaux villages des cantons cibles, qui correspondent à plus de 90 % des communautés locales, ont été sensibilisés aux objectifs du projet. Avec l'installation des 26 balises de délimitation, dans le cadre d'une approche participative, la délimitation forestière a constitué la première étape pour rassembler les communautés locales et le personnel de l'Administration forestière (ODEF) afin de traiter les problèmes récurrents liés aux conflits fonciers.

Suite à la délimitation de la forêt classée de la Fosse-aux-Lions, le problème foncier a été progressivement résolu, facilitant ainsi le futur plan de gestion de cette forêt, qui sera élaboré et mis en œuvre au cours de la Phase II du projet. Une prise de conscience positive et progressive s'est opérée quant à l'avenir de la forêt classée de la Fosse-aux-Lions, en particulier chez les chefs de village des deux cantons cibles (Dapaong et Bambouaka) qui ont sensibilisé leurs communautés respectives. L'organisation de réunions de sensibilisation et d'ateliers de formation, ainsi que la forte représentation des parties prenantes concernées au sein du comité de gestion forestière ont contribué à un changement d'attitude favorable des populations concernées par rapport aux perspectives de gestion de la forêt classée de la Fosse-aux-Lions.

## V. Enseignements dégagés et pérennisation

Le démarrage de la mise en œuvre du projet a été lent, car il a fallu réunir les parties prenantes concernées qui se méfiaient les unes des autres en raison des litiges récurrents liés au régime foncier dans les sites cibles du projet situés à l'intérieur et à proximité de la forêt classée de la Fosse-aux-Lions. Afin de remédier à ce manque de confiance, des campagnes de sensibilisation ont été menées par l'équipe chargée de la mise en œuvre du projet avec la participation de certains dirigeants locaux. Il s'agissait là d'une condition préalable à la bonne mise en œuvre de la Phase I du projet. Les litiges fonciers étant très répandus dans les sites cibles du projet, ainsi que dans d'autres régions du Togo, ce projet permettra sans nul doute de mettre en place des mécanismes appropriés, une fois qu'il sera achevé. Les enseignements tirés des Phases I et II peuvent constituer de bons modèles pour traiter les litiges fonciers au Togo.

Afin d'atteindre les objectifs de la Phase I du projet, un Comité mixte de gestion de la forêt classée de la Fosse-aux-Lions a été mis en place. Il est composé de 19 membres, dont 14 sont des représentants des communautés locales bénéficiaires. Ce Comité est chargé de diriger la gestion participative de la forêt classée de la Fosse-aux-Lions. Un accord de gestion qui servira de feuille de route au Comité de gestion mixte de la forêt classée de la Fosse-aux-Lions pour les Phases I et II du projet a également été approuvé.

Le projet a été divisé en deux phases afin de respecter les contraintes budgétaires imposées par les bailleurs de fonds. Cette approche par étapes peut constituer un risque potentiel d'échec du projet si l'intervalle entre la Phase I et le financement complet de la Phase II est trop long. Cet intervalle pourrait entraîner une perte du dynamisme suscité chez les parties prenantes au cours de la Phase I. Afin de garantir la réussite totale du projet, le financement complet de la Phase II est fortement encouragé. En complément du montant de 50 000 \$EU contribué par les États-Unis, le solde du financement nécessaire pour la Phase II s'élève à 232 624 \$EU. La Phase II permettra d'apporter un soutien approprié au développement d'activités génératrices de revenus, notamment des activités agroforestières, afin d'inciter d'autant les parties prenantes concernées à participer à la restauration des paysages forestiers dégradés dans la forêt classée de la Fosse-aux-Lions, ce dans le cadre du plan de gestion forestière adopté.

## VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport d'achèvement et le rapport technique du projet. Le projet a fait l'objet d'un audit financier final conduit par l'auditeur indépendant MAZARS-Japan durant la préparation du présent document. Le Comité pourra ainsi déclarer ce projet dûment achevé, sous réserve que le rapport d'audit final exécuté par MAZARS-Japan soit jugé satisfaisant. Les rapports et le matériel de sensibilisation produits dans le cadre du projet sont disponibles via le moteur de recherche de projets sur le site web de l'OIBT: [https://www.itto.int/project/id/PD905\\_19-Rev.3-F-Phase-1](https://www.itto.int/project/id/PD905_19-Rev.3-F-Phase-1)

### (3) PP-A/56-341B Appui à des groupements de femmes pour la restauration des paysages forestiers dans les départements de Blitta et des Lacs, au Togo – Phase III

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	83 798
Budget de l'OIBT:		\$EU	72 268
Soka Gakkai (SG):	\$EU	89 581	
REFACOF:		\$EU	11 530

Agence d'exécution: Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts (REFACOF)

Date de lancement et durée: Octobre 2024 / 12 mois

Nouvelle date approuvée  
d'achèvement du projet: Première prorogation jusqu'au  
31 décembre 2024 (NOLF.24-0075)

## **I. Introduction**

Cette Activité du Programme de travail biennal (PTB) reposant sur un projet d'une durée de 12 mois a été financée dans le cadre du troisième Axe programmatique (AP3) intitulé «*Restauration des paysages forestiers et moyens d'existence résilients*» de la Démarche programmatique. La troisième phase de cette Activité connexe au PTB a été intégralement financée par l'organisation *Soka Gakkai* (SG), grâce à l'annonce de financement reçue après la cinquante-huitième session du Conseil dans le cadre d'un protocole d'accord de financement basé sur le descriptif de la troisième phase de l'activité connexe au PTB. Le protocole d'accord régissant la mise en œuvre de la troisième phase de cette Activité du PTB reposant sur un projet a été dûment signé en septembre 2023 par toutes les parties (Gouvernement du Togo, REFACOF-Togo, agence d'exécution et Secrétariat de l'OIBT). Le versement de la première tranche des fonds de l'OIBT a été opéré en octobre 2023.

## **II. Objectif du projet**

L'objectif spécifique de la Phase III de cette Activité du PTB reposant sur un projet consistait à consolider et à pérenniser les réalisations des deux phases précédentes mises en œuvre dans les départements de Blitta et des Lacs au Togo à travers la création de forêts communautaires qui contribueront à restaurer les paysages forestiers dégradés et à améliorer les moyens de subsistance des communautés, notamment des groupements de femmes, ce tout en favorisant la participation et l'autonomisation des femmes en matière de restauration des paysages forestiers dégradés.

## **III. Réalisations et produits du projet**

Sur la base du rapport d'achèvement et des dernières informations fournies par l'agence d'exécution (le REFACOF), les réalisations et produits résultant de la mise en œuvre de cette Activité du PTB reposant sur un projet peuvent être résumés comme suit:

- Au cours de la mise en œuvre de la troisième phase, 13 ha de plantations de type Taungya, sur les 35 ha, et 10 ha d'agroforêts créés par des groupements de femmes au cours des première et deuxième phases de cette Activité du PTB reposant sur un projet ont fait l'objet de traitements d'enrichissement et sylvicoles, tout en assurant leur protection contre les incendies de forêt,
- 4 hectares de nouvelles plantations de type Taungya et 4 hectares d'agroforêts ont été créés par des groupes de femmes organisés en associations locales,
- Les capacités techniques et matérielles de 150 femmes issues de sept groupes locaux ont été renforcées afin de développer des activités génératrices de revenus (AGR), source de subsistance pour les communautés locales,
- Deux maisons abritant les installations destinées aux activités génératrices de revenus ont été acquises et sont utilisées par les groupements de femmes pour mener des activités génératrices de revenus (transformation de cultures vivrières, conservation de poissons provenant d'un lac voisin),
- Une seule des deux motopompes a été achetée au profit des groupements de femmes d'Agouegan en raison de l'insuffisance de crédits prévus dans le budget de l'OIBT. Cette situation n'a eu aucune incidence sur les activités des groupements de femmes de Pagala-Gare, car ceux-ci ont bénéficié d'un don d'une motopompe fournie au titre de contribution nationale en nature par le Ministère togolais de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural.

Les membres des groupements de femmes, qui ont participé à sa mise en œuvre sur le terrain, ont été les principaux bénéficiaires des acquis de cette Activité du PTB reposant sur un projet. Ils ont participé efficacement aux différentes étapes des activités menées, telles que la formation aux techniques de

production de semis en pépinière, qui leur a permis de produire et d'entretenir eux-mêmes 15 357 plants de 12 essences, qui ont été utilisés pour la restauration des paysages forestiers dégradés susmentionnés dans les sites cibles des départements de Blitta et des Lacs, au Togo. Le tableau ci-dessous présente en détail la production par site et par essence:

AGOUEGAN		PAGALA-GARE	
Essence	Nombre de plants	Essence	Nombre de plants
<i>Acacia auriculiformis</i>	246	<i>Khaya senegalensis</i>	1 815
<i>Senna Siamea</i>	2 087	<i>Terminalia superba</i>	2 200
<i>Khaya senegalensis</i>	537	<i>Gmelina arborea</i>	986
<i>Terminalia Superba</i>	500	<i>Senna siamea</i>	2 800
<i>Cola gigantea</i>	30	<i>Vittelaria paradoxa</i>	513
<i>Citrus x limon</i>	150	<i>Tectona grandis</i>	1 400
<i>Citrus x sinensis</i>	150	<i>Albizya lebeck</i>	728
		<i>Parkia biglobasa</i>	1 215
<b>Total AGOUEGAN</b>	<b>3 700</b>	<b>Total PAGALA-GARE</b>	<b>11 657</b>
<b>Total général de plants produits: 15 357</b>			

Comme indiqué ci-dessus, ces plants d'arbres ont servi à créer 4 ha de plantations forestières selon la méthode Taungya et 4 ha d'agroforêts. Les différentes tâches liées à la création des plantations forestières et des agroforêts (défrichage, piquetage, creusement de trous, enfouissement, entretien et protection) ont été organisées sous la direction des groupements de femmes. Les cultures associées aux plants d'arbres étaient le maïs, les haricots, le manioc et le soja. Outre le fait de contribuer à la sécurité alimentaire des femmes participant à la mise en œuvre du projet et à celle de leurs communautés, la production de ces cultures vivrières a également constitué une source de revenus pour les groupements de femmes impliqués dans la mise en œuvre de cette Activité du PTB reposant sur un projet.

#### IV. Acquis et répercussions

La Phase III de l'Activité PP-A/56-341 a permis de consolider les résultats obtenus lors des Phases I et II en matière de restauration des sites dégradés et de développement socio-économique local. Elle a permis de poursuivre et de diversifier les activités de renforcement des capacités techniques et matérielles des groupements de femmes bénéficiaires, qui sont désormais en mesure de produire des plants, de créer des plantations, de transformer des produits agricoles (gari et tapioca à partir de tubercules de manioc crus, production d'huile de coco, etc.) et de conserver des produits de la pêche (fumage du poisson). Cette phase III a été mise en œuvre avec le soutien des autorités administratives et traditionnelles locales, qui avaient déjà été informées et sensibilisées à l'importance de restaurer les paysages forestiers dégradés par les activités humaines lors de la mise en œuvre des première et deuxième phases de l'Activité PP-A56-341.

Le choix des essences forestières s'est fait d'un commun accord avec les bénéficiaires, en fonction de la vitesse de croissance des arbres et de la multiplicité de leurs usages au bénéfice des groupements de femmes. De même, les cultures vivrières associées aux arbres dans les plantations forestières ont été choisies par les groupements de femmes dans le but de couvrir leurs besoins alimentaires et de contribuer à la sécurité alimentaire de leurs communautés. La restauration des paysages forestiers dégradés associés aux cultures vivrières s'est avérée être non seulement un outil de reboisement approprié, mais aussi un atout pour améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des ménages, avec des retombées sociales favorables plus importantes pour leurs communautés.

## V. Enseignements dégagés et pérennisation

Les principaux enseignements tirés de la mise en œuvre de la Phase III de l'Activité PP-A/56-341 se résument comme suit:

- Les régimes agroforestiers utilisés pour les activités de restauration liées aux cultures vivrières ont contribué à lutter contre la déforestation et à améliorer la sécurité alimentaire et les revenus des ménages des groupements de femmes participant à la mise en œuvre du projet,
- Les groupements de femmes ont pu faire preuve de leur capacité à diriger et montrer qu'ils contribuaient à la restauration des terres forestières dégradées dans leurs localités grâce à leurs propres initiatives, ce avec le concours de l'Activité PP-A/56-341,
- Garantir la disponibilité et l'utilisation de terres pour les groupements de femmes était une condition préalable importante et essentielle à la création de plantations forestières et agroforestières durables sur les sites cibles des départements de Blitta et des Lacs au Togo.

Eu égard à la pérennisation des réalisations de la Phase III de l'Activité PP-A/56-341, sur le plan de la pérennité du foncier, les groupements de femmes du village de Pagala-Gare détenaient des droits de propriété sur les terres utilisées pour établir des plantations agroforestières tandis que les groupements de femmes du village d'Agouegan détenaient également des droits de propriété sur les terres utilisées pour la restauration de paysages forestiers dégradés.

- Pérennisation organisationnelle des groupements de femmes: les groupements de femmes participant à la mise en œuvre de la Phase II de l'Activité PP-A/56-341 sont bien organisés, de sorte qu'ils sont prêts à reproduire l'approche suivie pour mettre en œuvre le projet dans d'autres régions du Togo et à contribuer à l'autonomisation d'autres groupements de femmes,
- Pérennisation administrative: les groupements de femmes ont été accompagnés par les autorités administratives centrales et décentralisées pendant la mise en œuvre de l'Activité PP-A/56-341, y compris sa Phase III.

## VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement de cette Activité du PTB reposant sur un projet ainsi que le rapport d'audit final jugé satisfaisant, le Comité pourra déclarer l'Activité du PTB reposant sur un projet PP-A/56-341 achevée. Les rapports, en version numérique, peuvent être mis à disposition sur demande écrite au Secrétariat ou consultés via le moteur de recherche de projets sur le site web de l'OIBT: [https://www.itto.int/project/id/PP-A\\_56-341B-REFACOF--Soka-Gakkai-Phase-3](https://www.itto.int/project/id/PP-A_56-341B-REFACOF--Soka-Gakkai-Phase-3)

### (4) **PP-A/59-351**                      **Restauration communautaire des mangroves vulnérables touchées par des ouragans à travers l'autonomisation des communautés côtières et des femmes dans le delta de la Rewa à Fidji**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	410 000
Budget de l'OIBT:		\$EU	350 000
Gouvernement du Japon:	\$EU	350 000	
Agence d'exécution:		\$EU	60 000

Agence d'exécution:                      Ministère fidjien des pêches et de la foresterie

Date de lancement et durée:              Avril 2023 à mars 2024 / 12 mois

Nouvelle date approuvée  
d'achèvement du projet:

Première prorogation du projet: jusqu'en décembre 2024  
(Lettre du Japon-MOFA du 25 mars 2024 et lettre de l'OIBT  
L.24-0021)

Deuxième prorogation: jusqu'en juin 2025 (Lettre du Japon-  
MOFA du 23 avril 2025 et lettre de l'OIBT L.24-0248)

## I. Introduction

Le projet a été élaboré au début de 2023 dans le cadre du Programme budgétaire d'urgence du Japon, sur la base de l'achèvement réussi du projet PD 696/13 Rev.2 (F) intitulé «*Restauration communautaire et gestion durable des forêts vulnérables du delta de la Rewa à Fidji*», qui a contribué à restaurer les écosystèmes de mangrove dégradés et offert aux populations locales, en particulier les femmes, diverses opportunités d'en tirer un revenu. Ce projet antérieur avait également contribué à l'élaboration de lignes directrices relatives à la gestion des mangroves avec le soutien de la Communauté du Pacifique Sud (CPS). L'accord de projet a été signé en juin 2023 par l'OIBT et le Ministère fidjien des pêches et des forêts, et le versement de la première tranche des fonds de l'OIBT a été opéré en janvier 2024 à la suite d'une procédure de sélection et de recrutement du coordinateur du projet par le Département des forêts de Fidji qui a duré six mois.

Deux prorogations sans rallonge budgétaire ont été accordées jusqu'en juin 2025 par le Secrétariat de l'OIBT, sur la base de demandes officielles accompagnées d'une justification appropriée et d'un plan de travail et d'un budget détaillés. Le rapport d'achèvement du projet a été reçu en août 2025. La durée du projet a été de 20 mois au lieu des 12 mois initialement prévus par l'agence d'exécution (le Ministère fidjien des pêches et des forêts). Le rapport d'audit financier final du projet a été produit par MAZARS-Japon pendant la préparation du présent rapport, afin que ce projet puisse être documenté pour les procédures d'achèvement et de clôture.

## II. Objectif du projet

L'objectif de développement de ce projet était de continuer à favoriser la conservation, la restauration et la gestion durable de l'écosystème des mangroves afin de contribuer à sa résilience ainsi qu'à celle des communautés côtières face aux catastrophes naturelles à Fidji. Son objectif spécifique visait à promouvoir la restauration communautaire des mangroves vulnérables touchées par les ouragans, ce grâce à l'autonomisation des communautés côtières, et notamment des groupements de femmes.

## III. Réalizations et produits du projet

À l'issue du projet, les réalisations obtenues résultant de ses quatre produits escomptés et en corrélation avec les activités prévues qui ont été mises en œuvre peuvent être résumées comme suit:

Produit 1. Les communautés locales ont été formées à l'adoption des «*Lignes directrices relatives à la gestion communautaire pour la reconstitution et la restauration des mangroves à Fidji*» afin de renforcer la gouvernance des mangroves et les femmes sont habilitées à participer au processus de prise de décision pour améliorer les moyens de subsistance alternatifs existants:

- Six communautés (Muanaira, Naivakacau, Narocake, Nasilai, Natila et Waicoka) ont été formées à la création d'une pépinière pour produire des plants de palétuviers, ainsi qu'à des activités génératrices de revenus alternatives (cultures commerciales et potagers familiaux, élevage de porcs, élevage de crevettes associé à l'élevage de tilapias, etc.),
- Les communautés susmentionnées ont bénéficié de la mise en place d'une production de biogaz et de réservoirs d'eau (d'une capacité de 4 500 litres chacun) raccordés à des pompes à eau.

Produit 2. Les zones humides côtières et de mangrove dégradées sont reconstituées afin d'atténuer le changement climatique grâce à l'augmentation du captage du carbone:

- Des ateliers de formation ont été organisés en collaboration avec l'équipe de la Division de la vulgarisation forestière dans six communautés sur la récolte de plants de qualité, les techniques de pépinière et la culture d'espèces de palétuviers indigènes. Ces ateliers de formation ont été suivis de la livraison de matériel de pépinière à chaque communauté,
- Pour le mode restauration a été retenue la plantation d'espèces mixtes associant espèces de palétuviers (*Rhizophora spp.*) et plants d'arbres fruitiers et côtiers indigènes (*Citrus japonica* et *Annona muricata*) adaptés aux conditions écologiques des sites cibles du projet,
- Achat de 60 000 semis ensachés (10 000 pour chacune des six communautés couvertes par le projet) dans le but de produire des plants de palétuviers en 2026, afin de pérenniser les réalisations du projet et de contribuer aux objectifs nationaux de restauration des mangroves dans l'ensemble du territoire fidjien.

**Produit 3.** Donner les moyens aux femmes de mettre en œuvre diverses options de moyens de subsistance alternatifs viables, ce en réduisant la dépendance excessive à l'égard des ressources des zones humides côtières et des mangroves pour leur subsistance et leur survie:

- Préparation des sites sélectionnés pour la production de biogaz associés aux déchets d'élevage porcin et aux réservoirs d'eau, en vue de l'installation d'un système de biogaz qui sera raccordé à des fourneaux améliorés dans les six communautés susmentionnées,
- Des études de faisabilité ont été conduites sur les moyens de subsistance alternatifs pour les femmes, notamment la formation à la fabrication de bijoux, à la peinture sur tissu, au tissage et à la couture, en vue de la création d'un magasin coopératif géré par les membres de la communauté locale. Cette formation a été dispensée en collaboration avec des spécialistes du Ministère fidjien du commerce, des coopératives et des petites Entreprises.

**Produit 4.** La coordination des orientations politiques visant à améliorer la résilience des communautés face aux catastrophes naturelles est renforcée:

- Des ateliers de formation ont été organisés avec le concours de spécialistes de l'administration provinciale sur: la préparation aux catastrophes naturelles; la gestion des risques de catastrophe; et les interventions d'urgence en cas de catastrophes liées au changement climatique, ce dans le but de déterminer les niveaux de coordination, de collaboration et de mise en réseau entre les institutions clés, en corrélation avec les zones humides côtières et les mangroves. Ces ateliers de formation ont débouché sur la conception d'un plan d'action en cas de catastrophe destiné aux six communautés impliquées dans la mise en œuvre du projet,
- Des ateliers de formation ont été organisés avec des spécialistes du Ministère fidjien de l'agriculture sur: l'adaptation fondée sur les écosystèmes dans les domaines de la foresterie, de l'eau et de l'agriculture, en intégrant les connaissances et les compétences traditionnelles en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources naturelles, contribuant ainsi à accroître la résilience et à réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles.

#### **IV. Acquis et répercussions**

Les quatre produits du projet illustrent clairement comment les communautés locales et les femmes ont été activement impliquées dans sa mise en œuvre et la manière dont les résultats ont eu des retombées directes sur leur vie et continueront à le faire. La mise en œuvre de ce projet a été source d'avantages pour les principaux bénéficiaires et parties prenantes impliqués. Les ateliers de formation ont permis aux six communautés d'acquérir les compétences nécessaires pour gérer les mangroves; de pérenniser la récolte; d'utiliser les produits à valeur ajoutée issus de leurs moyens d'existence autres; et de recourir au biogaz (afin de réduire la pression sur les mangroves comme source de bois de chauffage).

La réalisation des objectifs du projet a eu des retombées significatives sur l'opinion du public et d'autres institutions quant à la nécessité de promouvoir la gestion durable de l'écosystème des mangroves à Fidji. La capacité des pouvoirs publics à élaborer des politiques et des réglementations sur la reconstitution et la conservation durables des mangroves a été améliorée. Les principaux bénéficiaires et parties prenantes

concernés continueront, à travers le plan d'action en cas de catastrophe, à tirer parti des produits du projet et assureront le suivi du cadre et de la plateforme mis en place dans le cadre de la restauration communautaire et de la gestion durable des mangroves vulnérables du delta de la Rewa.

## V. Enseignements dégagés et pérennisation

En s'appuyant sur cet enseignement que l'identification et la conception efficaces d'un projet sont primordiales, suivent quelques suggestions d'aménagements qui pourraient améliorer considérablement la coopération entre les entités gouvernementales (ministères et agences) et les autres parties prenantes concernées par la mise en œuvre de ce projet à Fidji:

- Mettre en place des groupes de travail/groupes de réflexion interministériels officialisés chargés d'accompagner le projet de manière proactive,
- Intégrer les processus de planification et de délivrance de permis avec la participation des parties prenantes concernées par le projet,
- Mettre en place et en œuvre des cadres permettant une implication précoce et continue des parties prenantes.

En mettant en œuvre ces aménagements supplémentaires, Fidji est susceptible d'améliorer considérablement la coordination; de réduire les obstacles bureaucratiques en rationalisant les mécanismes internes de déblocage des fonds nécessaires à la bonne mise en œuvre du projet afin d'éviter tout délai en la matière; et de garantir qu'un projet obtienne, sur le plan technique et financier, les produits escomptés contribuant à la réalisation de l'objectif spécifique du projet.

La pérennisation des écosystèmes de mangroves restaurés et des activités de subsistance autres sera améliorée en continu après l'achèvement du projet grâce aux trois approches suivantes:

- Autonomisation et appropriation par les communautés: renforcer les capacités locales et favoriser le sentiment d'appropriation des ressources, ce dans le cadre d'ateliers de formation visant à sensibiliser les parties prenantes concernées dans les six communautés participant à la mise en œuvre de ce projet à l'importance d'adopter un certain mode de vie sûr et pérenne et de s'y adapter,
- Restauration des écosystèmes et résilience naturelle: introduire des plantations d'arbres à bois de chauffage pour remplacer les coupes de bois dans les mangroves pour contribuer à la restauration des écosystèmes dans les six communautés participant à la mise en œuvre du projet. Le reboisement et la reforestation au moyen d'essences indigènes associées à certains arbres fruitiers et cultures vivrières ont permis d'améliorer la sécurité alimentaire des communautés, tout en contribuant à prévenir l'érosion du littoral,
- Intégration institutionnelle et soutien politique: afin d'assurer la pérennité des activités économiques autres développées dans le cadre de ce projet, des lignes directrices relatives aux mangroves ont été présentées aux six communautés afin de servir de référence aux entités gouvernementales compétentes (ministères et agences). Cette approche permet également aux communautés d'intégrer leurs connaissances traditionnelles aux politiques existantes, favorisant ainsi la durabilité environnementale et économique de long terme.

## VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport d'achèvement du projet ainsi que les rapports techniques (préparés par les consultants et les sous-traitants). Le projet a fait l'objet d'un audit financier final conduit par l'auditeur indépendant MAZARS-Japan durant la préparation du présent document. Le Comité pourra ainsi déclarer ce projet dûment achevé, sous réserve que le rapport d'audit final exécuté par MAZARS-Japan soit jugé satisfaisant. Les rapports et le matériel de sensibilisation produits dans le cadre du projet sont disponibles via le moteur de recherche de projets sur le site web de l'OIBT: [https://www.itto.int/project/id/PP-A\\_59-351](https://www.itto.int/project/id/PP-A_59-351)